

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 32

N° ordre
23-77

N° ordre dans la séance :

DE-22052023-06

Date de la convocation :

11/05/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Danielle RAVIER (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Christelle BOUVIER (procuration à Thierry CURTELIN) Dominique SCALMANA, Christelle MARCHAND

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ESPACE ENFANCE DU COLOMBIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la commune nouvelle, une harmonisation des tarifs de la restauration scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs s'avère nécessaire. En effet, les deux communes avaient une tarification différente ce qui n'est pas de nature à garantir l'égalité d'accès au service.

Cette modification est rendue nécessaire par les hausses de prix successives des repas et autres charges de gestion courante.

Par ailleurs, le changement prochain de prestataire en restauration scolaire fera augmenter substantiellement le coût unitaire des repas.

La commission scolaire qui s'est réunie le 05 avril 2023 propose une tarification basée sur le quotient familial. La grille tarifaire est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'uniformisation des tarifs entre les deux communes ;

ADOpte les tarifs de l'Espace Enfance du Colombier annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE



TARIFS A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

ACCUEIL PERISCOLAIRE (goûter fourni)

Quotient familial	Inférieur à 600 €	601 à 1000 €	à partir de 1001€
CULOZ-BEON			
Tarif horaire*	1.10 €	1.60 €	2.00€
EXTERIEURS A CULOZ-BEON			
Tarif horaire*	1.50 €	2.20 €	2.80 €

*Toute demi-heure entamée est due

ACCUEIL DE LOISIRS (goûter fourni)

MERCREDI ACCUEIL PERISCOLAIRE (goûter fourni)

Horaires lors des petites vacances et des vacances d'été :

- ✓ Journée repas : 7h30-18h15(départ dès 17h00)
- ✓ Journée : 7h30-12h15 (départ dès 11h30) /13hjusqu'à 14h -18h15
- ✓ Matin : 7h30-12h15 (départ dès 11h30)
- ✓ Après-midi : 13h00-18h15 (départ dès 17h00)
- ✓ Après-midi repas : entre 11h00 et 12h -18h15 (départ dès 17h00)
- ✓ Matin repas : 7h30-14h (départ dès 13h00)

Horaires lors des mercredis accueil périscolaire :

- ✓ Journée repas : 7h15-18h15(départ dès 17h00)
- ✓ Journée : 7h15-12h30 (départ dès 11h30) /13hjusqu'à 14h -18h15
- ✓ Matin : 7h15-12h30 (départ dès 11h30)
- ✓ Après-midi : 13h00-18h15 (départ dès 17h00)
- ✓ Après-midi repas : entre 11h00 et 12h -18h15 (départ dès 17h00)
- ✓ Matin repas : 7h15-14h (départ dès 13h00)

Pour un bon fonctionnement de la structure, l'accueil du matin se fait jusqu'à 9h30 et l'après-midi le départ à partir de 17h00.

Quotient familial	Inférieur à 600 €	601 à 1000 €	à partir de 1001€
CULOZ-BEON			
Tarif horaire*	1.20 €	1.40 €	1.60 €
EXTERIEURS A CULOZ-BEON			
Tarif horaire*	2.00 €	2.30€	2.50 €
Repas	2.90 €		

*toute demi-heure entamée est due

Déduction « loisirs équitables » CAF de l'Ain			
Quotient familial	De 0 € à 450 €	De 451€ à 660 €	De 661€ à 765 €
Déduction par journée repas (uniquement pour les allocataires de la CAF de l'AIN)	8.00 €	6.5€	5.00 €

Tarif participation des familles lors des petites vacances et de sorties ponctuelles le mercredi (en plus du coût horaire habituel).

Une participation par enfant d'un montant de 7.50 € est facturée pour toute sortie dont le coût est supérieur à 351 €.

La C.A.F de l'Ain apporte son soutien financier au gestionnaire, la commune de Culoz-Béon pour les structures Accueil de Loisirs et Accueil Péri-scolaire.

RESTAURATION SCOLAIRE

Quotient familial	Inférieur à 600 €	601 à 1000 €	à partir de 1001€
CULOZ-BEON			
Repas + temps de garde Les enfants en dispositif ULIS	4.30 €	5.20 €	6.10 €
Enfants en situation de PAI avec une pathologie exigeant l'apport d'un panier repas	2.50 €		
EXTERIEURS A CULOZ-BEON			
Repas + temps de garde	Tarif unique de 6.10 €		
Enfants en situation de PAI avec une pathologie exigeant l'apport d'un panier repas	4.00 €		